

École :

- publique maternelle
- publique primaire
- privée maternelle
- privée primaire
- adulte

Classe :

Préciser le nom de l'instituteur(trice)

NOM et Prénom de l'enfant :

ALSH MERCREDI 2023-2024

RÉSERVATIONS HORS DÉLAI



M E R C R E D I												
		MATIN	APRÈS-MIDI	JOURNÉE	REPAS			MATIN	APRÈS-MIDI	JOURNÉE	REPAS	
SEPTEMBRE	06-sept-23					FEVRIER	07-févr-24					
	13-sept-23						14-févr-24					
	20-sept-23						21-févr-24					
	27-sept-23						28-févr-24	VACANCES SCOLAIRES				
OCTOBRE	04-oct-23					MARS	06-mars-24	VACANCES SCOLAIRES				
	11-oct-23						13-mars-24					
	18-oct-23						20-mars-24					
	25-oct-23	VACANCES SCOLAIRES					27-mars-24					
NOVEMBRE	01-nov-23	FERIÉ					AVRIL	03-avr-24				
	08-nov-23					10-avr-24						
	14-nov-23					17-avr-24						
	22-nov-23					24-avr-24		VACANCES SCOLAIRES				
DECEMBRE	29-nov-23					MAI	01-mai-24	FERIÉ				
	06-déc-23						08-mai-24	FERIÉ				
	13-déc-23						15-mai-24					
	20-déc-23	VACANCES SCOLAIRES - FERMÉ					22-mai-24					
JANVIER	27-déc-23	VACANCES SCOLAIRES - FERMÉ					JUIN	29-mai-24				
	03-janv-24					05-juin-24						
	10-janv-24					12-juin-24						
	17-janv-24					19-juin-24						
JUILLET	24-janv-24					JUILLET	26-juin-24					
	31-janv-24						03-juil-24					

Les activités **GE Mercredi** et **GE Mercredi Restauration** fonctionnent sur le principe de l'inscription préalable

Les inscriptions de vos enfants doivent être effectuées sur votre Portail Citoyen le mardi précédant la semaine de commande.

Les déclarations d'absences doivent être effectuées sur votre **Portail** planning facturées selon motif indiqué).

FACTURATION :

Si 2 payeurs (garde alternée), remplir impérativement 2 plannings M. ou Mme M. Mme

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Le prélèvement est-il déjà en place ? OUI NON

Date :

Attention : une feuille d'inscription par enfant à retourner en mairie

